

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du lundi 8 juin 2026 19:00

En exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
03/06/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Lucie JACQUET

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_034
N° de feuillet : 1

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Fabrice GAUTHIER (donne pouvoir à : Armando PEREIRA)

Membres Absents :

Convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Clunisois

Monsieur le Maire rapporte que la Communauté de communes du Clunisois met à disposition de la commune les parties de services nécessaires à l'exercice des compétences qui sont les siennes, dans une logique de recherche d'efficacité et de réduction des dépenses du bloc communal.

Les services concernés sont les suivants :

- Services informatiques
- Administration générale
- Secrétariat général
- Services techniques

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de la Communauté de communes du Clunisois.

Commentaires :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Lucie JACQUET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :